



2544 - Zakat sur les fonds de commerce.

question

Je possède une somme qui dépasse dans l'ensemble le minimum imposable. Au moment où je faisais le calcul de ma zakat de cette année, cet argent était investi dans le commerce. Faut-il inclure dans le calcul cet argent bien que n'étant pas retiré du commerce, ou suffit-il de faire mon calcul sur la base des fonds disponibles ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Au terme de chaque année, vous devez prélever la zakat sur vos biens, qu'ils soient à votre disposition ou dans le commerce. Si le tout génère des bénéfices, ceux-ci sont traités comme les capitaux.

Allah le Très Haut le sait mieux.